




LE POLITIQUE

XIII. 111. 9.

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 15 juin. — Un article a été publié dans le *Journal politique et littéraire de St.-Petersbourg*, du 28 mai. Il est de nature à rendre nécessaires des explications promptes, franches et complètes. Elles ont été demandées. (*Moniteur.*)

— Le prince Liéven, dans la vue sans doute de justifier les déclamations des journaux russes contre la France, répand le bruit qu'il possède entre ses mains des preuves que la propagande de Paris a des rapports avec l'intérieur de la Vieille-Russie, et qu'il éclaterait, si le gouvernement n'y mettait obstacle, des mouvemens révolutionnaires dans le cœur même de l'empire. (*Courrier français.*)

TROUBLES.

Depuis le départ du courrier d'hier, l'émeute du faubourg Saint-Denis a pris un caractère plus grave, quoique les passions qui agitent tout le peuple qu'on voit en mouvement soient d'un genre bien difficile à déterminer. Dès la tombée de la nuit, les groupes se sont accrus et multipliés, se portant toujours vers la boutique de l'horloger carliste, que la police avait conduit en prison, et dont la maison était, depuis le matin, devenue un corps-de-garde. Les cris les plus incohérens, *vive Napoléon II et la liberté, vive le programme de l'hôtel-de-ville*, se faisaient entendre dans ces masses. C'est seulement quand sont arrivés 6 bataillons de troupes de ligne et deux escadrons de dragons, que l'attitude de la foule est devenue hostile. Plusieurs charges ont été faites dans la rue Saint-Denis et dans celles qui, près de là, débouchent au Boulevard. Ces charges, conduites avec une grande vivacité, ont exaspéré la multitude, qui a redoublé ses cris et riposté avec des pierres, dans quelques endroits on a recommencé des barricades avec des charrettes à bras ou des voitures de porteurs-d'eau dont on avait enlevé les roues. Les cris aux armes ! se sont fait entendre. On s'est porté assez loin du théâtre du combat, à la boutique d'un armurier, où, heureusement, il ne se trouvait que très-peu de fusils. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'on ait fait grand usage de ces armes, et quelques coups de fusil, dont la détonation a été entendue vers la fin de la nuit, étaient partis des rangs de la garde nationale, et étaient, dit-on, tirés en l'air. Tous les réverbères du quartier ont été cassés.

Un jeune homme du peuple a été tué par un officier de dragons, qu'il avait frappé avec une perche. Il y a environ une vingtaine de blessés, soldats ou peuple. Plus de cent cinquante individus ont été arrêtés, et dès aujourd'hui on procède à leur interrogatoire. Ce n'est guère qu'au retour du jour que le désordre a complètement cessé.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de monde rassemblé sur le théâtre des événemens de la veille ; mais l'ordre n'est troublé en rien ; hormis le corps-de-garde établi dans la boutique de l'horloger Maréchal, aucune force armée n'est présente.

Nous ne savons ce qui arrivera ce soir, mais si des mesures larges et cependant prudentes sont prises par l'autorité, le calme pourra être facilement maintenu.

Le président du conseil a passé toute la nuit sur pied ; le conseil des ministres a été assemblé cette nuit ; il s'est de nouveau assemblé à une heure cet après midi.

Nous nous bornons à ces détails, que nous croyons positifs, et également exempts d'exagération et de palliatifs. Nous croyons difficilement que les partis ou la police soient pour quelque chose dans ces premiers symptômes d'agitation ; mais s'ils se prolongeaient, c'est qu'on chercherait à les ex-

ploiter. Il y a en ce moment dans les masses, un malaise profond qui, sans savoir où et à qui se prendre, tourmente les derniers rangs de la société et en fait des instrumens de trouble faciles à manier. Mais les causes les plus fortuites peuvent, aussi bien que des desseins arrêtés, mettre ces instrumens en jeu.

— La baisse qui s'est manifestée aujourd'hui à la bourse dans les premiers cours est due à l'agitation qui règne dans les esprits. D'abord on n'est pas encore certain du sort de la Belgique, et à travers l'incertitude et l'obscurité qui se manifestent dans les actes de la conférence, à travers l'ignorance complète où l'on est sur le résultat de la démarche des commissaires belges, on ne voit que la guerre comme moyen possible de sortir de l'incertitude. Ensuite les rassemblemens qui ont eu lieu dans la nuit d'hier à la porte St-Denis ont aussi contribué à la dépression des fonds. Une boutique d'armurier a été pillée et dévastée dans la rue Monconseil, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on a pu empêcher le même malheur chez un autre armurier, rue Bourg-l'Abbé.

Nous devons dire que tout ce tumulte ne paraît pas fini ; on craint pour ce soir qu'il n'y ait des rassemblemens tumultueux. Mais ce qui affecte les esprits plus que tout cela, ce sont les discours que S. M. a prononcés à Bar-le-Duc et à Metz, et son refus d'entendre la fin du discours de l'officier de la garde nationale dans cette dernière ville.

Toute la troupe de ligne est consignée dans les casernes et prête à marcher au premier signal. Un grand nombre de gardes nationaux sont sous les armes.

— Le général Belliard est arrivé hier de Bruxelles ; mais M. Lehon, ambassadeur de la Belgique en France, est encore à Paris avec son caractère officiel. D'autre part, on nous écrit de Londres que la conférence semble s'être un peu humanisée. Elle blâme, dit-on, la conduite pas trop diplomatique de lord Ponsouby dans l'affaire du *memorandum*, et paraît disposée à faire en faveur du prince Léopold, plusieurs concessions qu'elle avait refusées au congrès. Jusqu'où iront ces concessions ? C'est ce que l'on ignore ?

BELGIQUE.

Anvers, le 17 juin. — Des renseignemens positifs nous ont appris qu'il n'y avait point eu de gardes désarmés par la populace avant-hier. Deux ou trois fusils qui étaient en faisceau ont été enlevés ou volés. Cet incident rendra la surveillance plus active et la répression des délits et des émeutes plus sévère. La garde civique redouble ses généreux efforts ; la ville consternée lui confie le soin de sa sûreté, ses propriétés et la vie de ses citoyens ; elle sera digne de cette mission qui a ses dangers, ses fatigues et sa gloire.

Nous devons également une couronne civique à ceux de nos représentans qui ont appelé l'attention du congrès sur notre affreuse situation et sur l'urgence de prévenir toute mesure d'hostilité avant les ordres du gouvernement. Nous nous attendons à la publication immédiate de dispositions prises par l'autorité supérieure à cet égard. Il est sans exemple chez les peuples civilisés, et dans les tems modernes, qu'une ville inoffensive et non assiégée soit exposée aux horreurs d'un bombardement et qu'on laisse ses habitans en proie à toutes les terreur, sans qu'on leur dise ce qu'ils doivent craindre et ce qu'ils doivent espérer.

— Les coups de feu que l'on a entendus avant-hier, pendant presque toute la journée, se sont renouvelés vers six heures du soir avec plus de force. Un bâtiment, portant pavillon belge, ap-

partenant à M. N. De Cock et destiné pour l'intérieur, avait appareillé et se disposait à partir ; lorsque les canonnières hollandaises lui intimèrent, après quelques coups de fusil, l'ordre de rester et d'amener son pavillon. Pendant les pourparlers entre le capitaine du bâtiment belge et le chef hollandais, des coups de fusil furent échangés entre les canonnières et les quais ; tel est, dit-on, le motif de cet engagement. A neuf heures on a battu la générale pour convoquer la garde civique ; un très-petit nombre d'hommes ont répondu à l'appel.

La nuit s'est passée plus tranquillement qu'on n'osait l'espérer ; les coups de feu étaient plus rares que dans la soirée. Deux bâtimens belges sont sortis du bassin et ont mis ce matin, à la voile sans éprouver d'obstacle. Cependant la terreur est toujours très-grande dans la ville. On assure que les hollandais exigent une satisfaction pour les agressions dont ils prétendent avoir à se plaindre et veulent plus laisser passer aucun bâtiment d'Anvers à l'intérieur. Jusqu'à présent ils laissent sortir des bassins les navires en charge.

On porte à dix mille le nombre des habitans qui ont quitté Anvers depuis dimanche, et la confiance est loin d'être rétablie. On a descendu hier le tableau du maître-autel de Notre-Dame (l'Assomption, de Rubens) : les deux autres chefs-d'œuvre de ce peintre, notamment la descente de croix sont recouverts d'un talus formé de grosses solives, qui puissent les mettre à couvert de la chute des pierres, dans le cas où par suite d'un désastre, les voûtes de l'édifice viendraient à s'effondrer. Nous doutons que ces précautions puissent les garantir en cas d'incendie, nous pensons qu'il serait plus prudent de transporter ces tableaux dans une ville voisine.

On assure que des ordres très sévères sont venus de Bruxelles pour rechercher les causes des engagements qui ont lieu chaque jour, sans motif entre la ville et les hollandais ; et dans le cas où il serait prouvé qu'ils aient été provoqués par les Belges, pour en punir les auteurs. (*Journal du Commerce.*)

LIÈGE, LE 18 JUIN.

Des lettres particulières, arrivées de Londres et adressées, nous dit-on, à un membre du congrès, annoncent que l'Angleterre aurait offert à la Hollande de lui céder Demerari et Esquibo, en compensation de la rive gauche de l'Escaut, qui resterait à la Belgique, moyennant indemnité que cette dernière paierait à l'Angleterre.

Cette nouvelle nous semble mériter confirmation. (*Indépendant.*)

— Un courrier venu d'Angleterre a remis le 16, au soir, au régent des lettres de la députation envoyée au prince Léopold. Ces lettres ne contenaient rien de positif. Elles annoncent seulement que tout espoir d'une solution avantageuse pour la Belgique n'est pas encore perdu. (*Courrier.*)

— Le secrétaire de M. le général Belliard est de retour dans nos murs, il est arrivé avant-hier à sept heures du soir à Bruxelles, par la voiture de Paris.

— On écrit de Turnhout, sous la date du 12 juin :

« Les Hollandais font un camp entre Gils et le Cinq Eyke, où, dit-on, ils rassemblent 15,000 hommes.

« Les Belges s'occupent avec la plus grande activité à construire un fort à Westerloo : tout le village sera entouré de fossés ; chose qui peut s'effectuer aisément, parce que la Nèthe l'entoure de la moitié. Dans peu de jours ce sera une place formidable : c'est une position très-avantageuse pour nos troupes, pour empêcher les Hollandais qui tenteraient de se porter sur Louvain, et qui devraient nécessairement passer par là, s'ils ne veulent pas s'exposer à prendre leur passage par Liège.

— On lit dans le *Journal des Flandres* la circulaire suivante du ministre de l'intérieur :

« Monsieur, sous l'ancien gouvernement les autorités civiles et militaires étaient invitées à assister au *Te Deum* qui était célébré le 18 juin, jour anniversaire de la bataille de Waterloo. Les modifications que la révolution a fait subir à nos relations paraissent s'opposer aujourd'hui à ce que cet anniversaire soit célébré en Belgique par des fêtes et des solennités. Il me paraît donc convenable de s'en abstenir désormais.

— Un arrêté du régent, du 14 courant, accorde un secours de 8050 florins à la commune de Lillo, pour être distribué à ses habitans les plus malheureux par suite des inondations des polders; ainsi qu'une somme de 2000 florins au village de Stabroek, pour subvenir aux frais de construction d'une digue destinée à préserver ses habitans d'une inondation totale. Ces sommes seront imputées sur le budget de l'intérieur.

— Le corps des ponts et chaussées se compose de vingt sept ingénieurs; onze d'entr'eux ont porté l'épaulette et fait campagne avans 1816; il y a parmi ces ingénieurs onze élèves de l'école polytechnique.

Les officiers des ponts et chaussées, employés momentanément par l'administration de la guerre, pourront l'être avec toutes les obligations et prérogatives qui appartiennent au grade correspondant à leur grade civil, suivant les dispositions du décret impérial du 13 mars 1814.

— On écrit de Namur, 15 juin :

« Hier a eu lieu au Café Belge une réunion nombreuse de militaires de diverses armes; la plus grande harmonie a régné parmi eux, ils présentaient l'aspect d'une réunion de frères, ils n'éprouvaient qu'un sentiment, celui d'avoir à combattre bientôt pour la patrie. Avec des soldats comme les nôtres, avec de l'union et du patriotisme, nous ne saurions être vaincus. Du courage donc, encore quelques jours de patience; nous serons tous d'accord, quand il s'agira de repousser la tyrannie, la honte et l'infamie de quelque part qu'on puisse nous la présenter. Nos soldats sauront se montrer aussi braves et aussi terribles que les Polonais; ils savent qu'ils jouissent d'une grande réputation militaire en Europe; malheur à celui qui en provoquera une nouvelle preuve. »

— On écrit de Dour, 13 juin :

Le colonel de Royer, commandant la légion cantonale de Dour (Hainaut), a hier été reconnu à la tête de ses quatre bataillons. Qu'il est imposant le spectacle de quatre mille citoyens, jurant de défendre la patrie et de s'envelopper sous ses débris, plutôt que de consentir à voir notre sol souillé par des hordes étrangères! Le canton de Dour fut l'un de ceux qui se distingua le plus pendant les journées de septembre. Que l'heure du combat sonne encore, et l'Europe apprendra ce que peut la valeur des peuples unis pour défendre leur liberté.

— C'est demain que s'ouvre l'exposition de la société d'horticulture de cette ville. Elle promet d'être brillante. Nous rappellerons au public que le produit des offrandes mises au salon est destiné aux pauvres.

— On lit ce qui suit dans le *Journal d'Anvers* :

La destination de la flotte de l'amiral Codrington occupe tous les politiques et nous croyons qu'elle inquiète plus le cabinet russe que le cabinet belge. Nous apprenons de Londres que par suite d'un ordre de l'amirauté cette flotte a dû attendre quatre nouveaux vaisseaux de haut-bord.

L'union de la France et de l'Angleterre est heureusement un fait qui donne à l'Europe une grande unité politique. Il est certain que ces deux puissances ont intervenu diplomatiquement dans les affaires de la Pologne, et que l'Europe a le plus grand intérêt à voir rétablir la barrière formidable que le partage de ce pays a détruite en 1792 et en 1795. D'un autre côté, la valeur surhumaine des Polonais, l'insurrection du grand-duché de Lithuanie, de la Wolhinie, de la Podolie et peut-être bientôt de la Gallicie, rendent très-vraisemblable le rétablissement du royaume de Pologne qui offrirait alors une masse compacte de 12 à 14 millions d'ames et qui aurait pour limites le golfe de Livonie au nord, le Boristhène à l'est et la Moldavie et la Hongrie au sud. Cette perspective et la résistance héroïque des Polonais déterminera la Russie aux plus prodigieux efforts pour empêcher un résultat qui lui ferait perdre une grande partie de sa considération politique et militaire.

L'Angleterre et la France ont intérêt à intervenir, par des démonstrations armées, s'il le faut, pour empêcher l'anéantissement de la Pologne.

D'où nous concluons que les deux flottes vont dans la Baltique ou dans la Mer-Noire.

Remarquons que par l'emploi de forces maritimes, la France n'offense aucune nation de l'Europe, tandis qu'en allant au secours de la Pologne avec une armée, comme ne cessent de le demander les journaux du bouleversement, elle devait déclarer la guerre à toute l'Allemagne, lui passer sur le corps et conséquemment faire une guerre injuste d'agression et d'invasion, réprochée par tous les principes de la politique, de l'honneur et de la morale.

— On lit ce qui suit dans une correspondance particulière :

Louis-Philippe arrivé à Metz le 10, a consacré la journée du 11 à visiter l'arsenal, les fortifications et divers établissemens publics. La grande revue a dû avoir lieu le 12 juin.

Voici ce qui s'est passé à Metz le 10, lors de la présentation au roi de la députation de la garde nationale de cette ville.

Un capitaine de la garde nationale s'est avancé, tenant à la main un discours écrit qu'il se préparait à adresser au roi. Le roi lui a dit : « Etes-vous le commandant de la garde nationale? — Non, sire, mais je suis délégué par le commandant. » Alors le roi le laissa parler, et il commença le discours suivant :

« Sire, déjà plus d'une fois depuis la révolution de juillet, la garde nationale de Metz a adressé à V. M. l'expression de son dévouement au trône du roi-citoyen, et ses vœux pour les institutions qui doivent le soutenir.

« Bientôt vous allez recueillir dans nos rangs une manifestation nouvelle de notre affection.

« Oui, nous portons sur notre drapeau la devise : *Liberté, ordre public*. A nos yeux, ces deux idées sont inséparables. Si l'ordre est une condition indispensable de la liberté, l'expérience n'a-t-elle pas prouvé que le plus sûr moyen d'assurer l'ordre est de satisfaire aux besoins progressifs de la civilisation par des lois libérales et populaires? »

« Parmi ces lois, la plus décisive pour l'avenir de la France est celle qui doit organiser la seconde branche du pouvoir législatif.... »

A ces mots, le roi l'interrompit en lui disant :

« La force armée ne délibère pas; vous n'êtes plus l'organe de la garde nationale; ainsi, je ne dois pas en entendre davantage. »

M. Woïrhaye répondit : « Sire, ce n'est point un avis qu'elle donne, c'est un vœu qu'elle exprime. »

Le roi répliqua : « La garde nationale n'a point de vœu à former; les délibérations lui sont interdites; je ne veux pas en entendre davantage. » Il était impossible d'insister; le corps des officiers se retira.

(Extrait du Courrier de la Moselle.)

Une énergique improbation exprimée par une bouche auguste vient de frapper tout le corps des officiers de la garde nationale de Metz; le ministère du 13 mars s'est révélé tout entier dans les paroles que le roi adressa à la garde nationale et au conseil municipal : on nous a aliéné le cœur du monarque; on a jeté la défiance entre le trône et une population dévouée; on a enfin insinué au roi de fermer l'oreille à nos vœux, alors que nous exprimions des vœux honorables pour la France, alors que le ministère et nos magistrats, scèdes du ministère, nous assuraient par leurs circulaires et par leurs placards, que le roi voyageait afin de connaître les vœux et les besoins des populations!

Les autorités étaient allées recevoir le roi aux limites du département; on avait eu le tems de signaler les individus, de blâmer l'adresse du conseil municipal; mais peut-être ne savait-on pas encore que le discours de la garde nationale avait été adopté à l'unanimité par le corps d'officiers; que ce n'est point une fraction seulement de la garde nationale qui l'a approuvée; que des membres d'une certaine nuance ont même parlé d'entretenir le roi de l'organisation départementale; si tout cela eût été connu, on n'eût pas sans doute autant indisposé le roi contre nous.

Au reste, le but que se proposaient nos faiseurs de réunion, de fusion, est atteint : toute la garde nationale pense aujourd'hui de même.

P. S. du 11. La réunion des officiers de la garde nationale de Metz, convoquée par M. le maire, à l'effet de s'entendre sur l'incident de la présentation d'hier, vient de décider à la majorité de 86 voix contre 43, qu'il n'y avait pas lieu à présenter une nouvelle adresse à S. M.

Du reste cet incident n'a nui en rien aux exercices militaires, aux visites du roi et aux réjouissances publiques.

— Le premier concert de Paganini à l'Opéra de Londres avait attiré une affluence prodigieuse de curieux, ou, si l'on veut d'amateurs. Le produit s'est élevé à près de 2000 guinées (environ 52 mille fr.) Certain air boudeur se faisait bien remarquer dans l'aspect de cette brillante assemblée : on n'a-

vait point oublié les prétentions exagérées de l'artiste, et tant d'audace de la part d'un étranger n'avait pas fait naître des dispositions bien favorables; mais le talent extraordinaire de l'artiste, talent peut-être accru par le désir de montrer qu'il avait le droit de se mettre hors de la ligne commune; ce talent disons nous, n'a bientôt laissé de place que pour l'admiration la plus vive et la plus expansive. Cependant on assure que la santé de Paganini était chancelante le jour même de ce concert, et qu'il n'avait pas fallu moins que son âme ardente et sa ferme volonté pour triompher du mal qui l'oppressait. Comme à Paris, il s'est fait entendre dans un concerto, dans une sonate sur la quatrième corde et dans un air varié. Chacun de ces messieurs lui a valu des applaudissemens où la gravité britannique s'est effacée, et qui tenait presque du délire. L'orchestre lui-même, transporté du plaisir, oublia sa destination, à tel point que le feu ayant pris à la musique qui était placée sur un pupitre, personne ne s'en aperçut, car le symphoniste placé devant ce pupitre ne songeait plus à exécuter sa partie. Rappelé à la fin du concert, Paganini a paru chancelant et soutenu dans les bras de deux personnes.

— Le 17 de ce mois, un enfant de trois ans, nommé Mathieu Lejeune, a été écrasé dans la rue Grande-Bèche, par une charrette que conduisait un domestique. On désespère de ses jours. La police du quartier instruit à charge de cet individu.

L'Emancipation compare aujourd'hui le vénérable M. Surllet de Chokier à l'insidieux Louis XVIII et à l'infâme Charles X, parce qu'il a répondu à quelques députés qui lui demandaient, dit-on, le renvoi du ministère, qu'il attendrait pour changer son conseil que la majorité du congrès se prononcât contre la marche actuelle du gouvernement.

On voit où peut entraîner le désir de faire de l'opposition quand même.

Nous ferons observer à nos lecteurs que les écrivains qui parlent ainsi de M. le régent prétendaient, il y a quelques jours, qu'il était lui-même opposé au système de son cabinet et qu'il partageait tout à fait les opinions de la minorité du congrès.

AFFAIRES DE POLOGNE.

Des frontières de la Lithuanie, le 8 juin. — Des lettres du district de Gielgud annoncent qu'une division de 3000 hommes appartenant au corps du général Gielgud y est arrivée et passera la Memel sur ce point; on dit aussi qu'une seconde et une troisième colonne de même force passeront ce fleuve à Wilzki et au-dessus de Kauen. Il résulte que le corps du général Gielgud venant de Kalvari est fort de 9000 hommes; faute de ponts et de pontons, les Polonais se proposent d'employer des radeaux. Les insurgés de ce pays, aux ordres du major Pascheit, et qui sont dans ce moment dans les environs de Premo, cherchent à opérer leur jonction avec le général Gielgud; un corps russe, commandé par le général Sasa, marche contre les Polonais, et on doit s'attendre prochainement à un combat.

Varsovie, le 9 juin. — On apprend que les généraux Chlopowski et Gielgud ont obtenu de grands avantages sur les russes et enlevé un parc d'artillerie; mais rien d'officiel à ce sujet n'est encore parvenu. Plusieurs habitans de Plozk, craignant l'approche de l'ennemi, ont passé la Vistule.

— On écrit de Berlin, 12 juin :

« Jusqu'au 6 juin, 71 individus, dont 18 militaires, ont été atteints du choléra à Dantzic : 39 dont 5 soldats, sont morts; jusqu'au 7 la totalité des personnes atteintes de cette maladie s'élevait à 86, dont 51 sont mortes; aucune encore n'est guérie. 17 vaisseaux subissent la quarantaine dans la rade. Le 8 on n'a compté que 11 malades et 5 morts. »

18 juin 1831.

A Messieurs les rédacteurs du POLITIQUE.

Puisque vous avez en la bonté de publier, il y a trois jours, quelques observations que je vous avais adressées sur l'état actuel du pays, j'espère que cette lettre-ci, qui a trait également aux affaires publiques, ne sera pas moins favorablement accueillie par vous.

« La nation belge est sans confiance dans le ministre et dans la représentation nationale. » Voilà ce que des étrangers écrivent à des étrangers; voilà ce que les journaux français ne cessent de nous dire sur la foi de correspondans de Lille et de Bruxelles, et ce que répètent chaque jour certains gallo-

manes qui, ainsi que le faisait observer hier le *Courrier de la Meuse*, comptent toujours sur l'ignorance ou la légèreté de la plus part de leurs lecteurs.

Mais qu'a donc fait, s'il vous plaît, le gouvernement actuel pour s'aliéner les esprits sages et raisonnables ?

Il s'est attaché à faire prévaloir une combinaison dont il a trouvé, à son avènement au pouvoir, le projet tout préparé, une combinaison que le refus du roi Philippe avait fait éclore et à laquelle la nation ne s'est point montrée hostile. Il est vrai que quelques écrivains que leurs amis eux-mêmes traitent de *folliculaires* (on se rappelle le beau mouvement oratoire de M. de Robaux) l'ont amèrement critiquée et se sont mis à la bafouer; mais l'on sait aussi que de ces gens les uns veulent la réunion *quand même* et les autres le complet anéantissement de tous les résultats de la révolution. Ils l'ont dit et répété, il y a quelque temps, avec le *Journal d'Anvers*, qui depuis, a changé de langage? mais à moins qu'il ne soit prouvé que ces hommes expriment les vœux et les besoins du peuple belge et que ces vœux et ces besoins se résument dans ce mot: *Honte*, il sera permis de douter de l'existence des opinions qu'ils prêtent si obstinément à un peuple qui aime l'honneur par dessus tout et qui lui sacrifierait la liberté même.

Cet honneur, le gouvernement s'en est montré le dépositaire jaloux et le défenseur zélé. C'est à la conservation de notre indépendance, à laquelle se lie intimement celle de l'honneur, qu'il a veillé sans cesse. C'est parcequ'il est *Belge*, parce qu'il veut qu'il y ait une *Belgique* qui puisse figurer un jour avec dignité parmi les états de l'Europe, qu'il a provoqué l'élection du prince Léopold.

Ces colères périodiques dont il a eu à essayer le feu roulant pendant un mois n'attestent que sa sollicitude pour les intérêts de la *patrie belge*. Il est honorable pour lui d'y être exposé encore; si nos ennemis se taisaient on lui prodiguait des caresses, malheur à lui! mais il continue sa route en dépit de clameurs furieuses. Pourquoi donc le peuple, qui a imprimé cette direction à sa politique, qui veut *rester belge*, qui recule devant la honte d'une restauration ou d'une réunion forcée, se défierait-il de lui ?

Pourquoi se défierait-il du congrès ?

Est-il un seul acte de la représentation nationale qui soit contraire à l'indépendance ou qui repugne à l'honneur national? N'a-t-il pas, jusqu'au bout, protesté contre les protocoles, alors même qu'on nous menaçait de l'extinction du nom Belge? Lui aussi n'a-t-il pas fait entendre ce cri: plutôt la guerre que le déshonneur, plutôt la mort que l'infamie ?

Ne croyez-vous pas, Messieurs, que les journaux français, ainsi que quelques journaux qui se disent Belges, devraient méditer ces faits? Ne conviendrait-il pas que les uns se donnassent la peine de lire leur correspondance avant de la livrer à l'impression et que les autres voulussent bien ouvrir les yeux et mettre un peu de bonne foi dans leurs jugemens sur le pays ?

Agréer, etc.

Liège, le 18 juin 1831.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Tout en reconnaissant l'exactitude des faits signalés dans votre n° 142, concernant l'arrêté du 30 juin 1824, j'ajouterais que les réglemens sur la divagation des chiens, qui intéressent bien autrement la sûreté publique restent également sans exécution, quoique déjà dans plusieurs communes des environs de Liège, des chiens atteints d'hydrophobie aient été abattus; on dirait que la police dort constamment.

Il est à remarquer aussi que des gens très-pauvres ont jusqu'à deux chiens, ce qui fait raisonnablement supposer que l'arrêté qui impose une taxe sur les chiens reste également comme non avenu.

Plusieurs personnes m'ont prié de vous écrire la présente; j'espère que vous voudrez bien l'insérer dans le numéro d'aujourd'hui, car l'intérêt public le demande impérieusement.

Agréer, etc.

Un de vos abonnés.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté des Sciences. — MM. Joseph Fausten, de Bruxelles, et Joseph Daix, d'Erpent, subiront leur examen de candidat le 20 de ce mois à 10 et 11 heures.

Faculté de médecine. — Le 20 du courant, M. Amant Antoine Gervoise, de Herchie, subira son examen de docteur en médecine à quatre heures et M. Bary, Charles Henri, de Wavres, celui de candidat à 5 heures.

GARDE CIVIQUE. — 2^e ET 3^e BANS.

ELECTION DE LA VILLE DE LIÈGE.

2^e Compagnie du 2^e Bataillon, 1^{er} LÉGION, (Ouest.)

MM. : capitaine, Ghislain aîné; 1^{er} lieutenant, S. Ernotte; 2^e lieutenant, N. J. Pecklers et G. Honin; sergens, J. Dembiermont, J. Plumier, F. Hardy et DD. Barré; fourrier, S. Bertrand; caporaux, J. Libert, J. Grenier, N. Renson, J. Lagasse, R. Meunier, J. Bossy, Decortis et L. Gillet.

Nota. M. Lavalleye, élu capitaine dans les 3^e et 4^e compagnies, 2^e bataillon de la légion de l'Ouest, ayant opté pour la dernière de ces compagnies, une nouvelle élection a eu lieu dans laquelle M. Joseph Collette a été élu capitaine dans la dite 3^e compagnie, en remplacement du démissionnaire.

2^e LÉGION (Nord.) — 1^{er} Bataillon.

1^{re} Compagnie. — MM. : capitaine, J. B. Nassette, 1^{er} lieutenant, L. Heuseux; 2^e lieutenant, L. Fryns et J. N. Dupont; sergens, A. Delooz, H. Flesch, J. L. Dujardin et A. Drion; fourrier, Th. Magis; caporaux, F. Detrooz, P. Houet, Fassin-Billon, J. J. Mathelot, Henet, J. Flesch, F. Bousart et Watrin-Dardespinne.

2^e Compagnie. — MM. : capitaine, A. Delfosse; 1^{er} lieutenant, G. de Porter, 2^e lieutenant, Fr. Requilé et L. Plumans; sergens, J. Olivier, C. Jehotte, O. Brixe et M. J. Dodemont; fourrier, L. F. Gaspy; caporaux, G. Wathieu, B. Brisetout, L. Gobiet, J. Roukar, J. B. Dodemont, L. Bailly, G. Malaxhe et Ch. Jehotte.

3^e Compagnie. — MM. : capitaine, N. Hennequin; 1^{er} lieutenant, W. J. Libert; 2^e lieutenant, J. Dubois et G. Fievez; sergens, Th. Pholien, Greday, P. Bodson et W. Delderenne; fourrier, Butholomé; caporaux, L. Lovinfosse, P. J. Guette, Mathieu, P. Lemaire, Delsaux, Pestiaux, L. Bernard et Fr. Blancart.

4^e Compagnie. — MM. : capitaine, J. Delrez; 1^{er} lieutenant, Em. Plumier; 2^e lieutenant, J. N. Thiriart et G. Malaxhe; sergens, J. Puisard, Th. Patron, N. Gerardy et J. J. Redouté; fourrier, J. J. Thiriart, caporaux, D. D. Winand, N. Depas, Fr. Dengis, J. Redouté, G. Massart, B. Thiriart et André Thiriart.

5^e Compagnie. — MM. : capitaine, Clermont; 1^{er} lieutenant, Thomé, avoué; 2^e lieutenant, L. Carmanne et L. Stray, sergens, J. M. Lebrun, G. Rorive, A. D. D. Rousseau et P. A. Daniel; fourrier, J. B. Englebert; caporaux, J. B. Delbrouck, G. J. Falle, L. F. J. Dallemagne, L. Brouwire, L. Fontaine, J. Hanon, G. N. Kinappen, H. J. Barbicé.

2^e BATAILLON.

1^{re} Compagnie. — MM. : capitaine, V. Collette; 1^{er} lieutenant, A. Janssen; 2^e lieutenant, F. R. Darrien et S. Donay; sergens, A. Bernard, G. Fassin, G. Vincent et J. Houtain; Fourrier, A. Kar; caporaux, P. Sohre, N. Libotte, Fr. Peclers, H. Bury, M. Rouday, J. Martin, Aleau et B. Martinet.

2^e Compagnie (1). — MM. : capitaine, A. Clermont; 1^{er} lieutenant, A. Dallemagne; 2^e lieutenant, H. Rongé et E. Aubé; sergens, Delincé, Robert, Braquet et Bygot; fourrier, A. J. Jeune homme; caporaux, Halin, Schulters, Dallemagne, Vloubert, Duvivier, Rongé, Frenay, H. Thiry, fils.

3^e Compagnie. — MM. : capitaine, F. Jehotte; 1^{er} lieutenant, P. P. Wigny; 2^e lieutenant, F. Gavage et L. Kinkin; sergens, Fr. Chapeauville, G. Hencheune, F. L. Libert et Fr. Moitroux; fourrier, Ch. Lefebvre; caporaux, H. Dejardin, J. Drion, G. Demany, N. Mousson, Lavalleye, L. Polain, Ch. Bernimolin et L. Bailli.

4^e Compagnie. — MM. : Capitaine, Gerard Parent; 1^{er} lieutenant, H. H. Roberti; 2^e lieutenant, H. Pecklers et A. Delderenne; sergens, J. pecklers, Fr. Desamorté, M. Duchaine et G. Baudrihaye; fourrier, N. J. Destordeur; caporaux, J. Arnold, Jacques Jh. Delderenne, H. Parent, Jo. Jacques Delderenne, L. Chaumont, E. Pecklers, J. Delours et L. Hawotte.

5^e Compagnie. — MM. : capitaine, M. A. Lovinfosse; 1^{er} lieutenant, W. Thonus; 2^e lieutenant, N. Chaumont et N. Baick; sergens, P. Postula, D. Evrard, H. Janssens et P. Mativa; fourrier, N. Beaudrihaye; caporaux, Ph. Rouma, L. J. Verdenat, Math. Degard, L. Bayard, J. J. Discry, Fr. Darimont, Math. Lavalleye et A. Lenssens.

3^e BATAILLON.

1^{re} Compagnie. — MM. : capitaine, S. Bolsée; 1^{er} lieutenant, J. Pirard; 2^e lieutenant, J. Bovy et L. Arnold; sergens, S. Henard, H. J. Devillers, H. Lovinfosse et Th. Evrard; fourrier, Fr. Martiny; caporaux, M. Martinet, J. Leroi, F. Thomatis, G. Radoux, G. Devillers, J. Bury, L. J. Renoz et H. J. Gilles.

2^e Compagnie. — MM. : capitaine, J. Gancet; 1^{er} lieutenant, G. E. Libert; 2^e lieutenant, G. Bia et L. Dans; sergens, Fr. Gillet, N. Dejaer, J. L. Kinson et F. J. Libotte; fourrier, G. H. Libert; caporaux, B. Rasquin, J. P. Henard, H. J. Ernotte, P. J. Collette, J. J. Dejaer, L. Silon, P. Docteur et L. A. Ghaye.

(1) Les noms de MM. les chefs élus dans cette compagnie ont déjà été mentionnés dans notre n° 138, où se trouve placée par erreur comme 2^e compagnie du 2^e bataillon de l'Ouest, la même compagnie du 2^e bataillon du Nord.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 18 juin.

Pain de seigle 14 1/2 cents au lieu de 13 1/2 cents.
Pain de ménage 29 1/2 cents au lieu de 28 1/2 cents.
Pain moitié from. et moitié seigle, 21 1/2 c. au lieu de 20 1/2 c.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 17 juin.


Naissances : 2 garçons, 4 filles.

Décès, 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : Antoine Simonis, âgé de 70 ans, tailleur, faubourg d'Amercéeur, veuf de Marie Josephie Libert. — Marie Agnès Delours, âgée de 85 ans, faubourg Vivegnies, veuf de Jean Noël Damry. — Marie Marguerite Dalleur, âgée de 63 ans, faubourg St-Léonard, épouse de Jean Pierre Piron.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE (CASINO).

MM. les associés sont invités à se réunir dimanche 19 juin 1831, à onze heures du matin, au foyer du spectacle en assemblée générale pour arrêter le budget supplémentaire de cette année, et imposer une cotisation additionnelle extraordinaire de 1 fl. 50 cents à chaque associé, à effet de couvrir les dépenses de l'exercice COURANT. 34

 E. LASSENCE-RONGÉ, continue à donner des leçons d'EQUITATION, au manège, place Saint-Pierre. Il se charge de l'achat et de la VENTE des CHEVAUX. 67

EMPRUNT DE 12 MILLIONS.

Joseph JAMME, rue des Tanneurs, n° 119, traite avec les prêteurs pour le paiement de leurs cotisations; il achète aussi les récépissés de ces emprunts. 175

50,000 FLORINS à PLACER, par partie si on le désire. S'adresser au bureau de cette feuille. 920

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. STRAUS, lunetier-opticien, demeurant ci-devant rue de la Régence, n° 737, actuellement n° 717, même rue. — Au même n°, belle CHAMBRE garnie à LOUER. 24

CHANGEMENT DE DOMICILE. — J. N. SAUVEUR, orfèvre, fabricant, ci-devant rue Table de Pierres, présentement rue derrière le Palais, n° 397. 62

GARDE CIVIQUE.

DARRE-DEL RUE, fabricant de chapeaux, rue Pont-d'Ile, n° 21, a l'honneur d'annoncer qu'on trouve chez lui tous les objets nécessaires à l'équipement de la garde civique et des militaires. Schakos en feutre verni, garni d'après le modèle adopté, 2 florins 10 cents. 22

GARDE CIVIQUE, 2^e ET 3^e BANS.

MM. les gardes peuvent se procurer, chez M. BROUET-DARDESPINNE, rue derrière le Palais, n° 401 :

1^o Des gibernes avec buffletererie approuvée par M. le ministre de l'intérieur et M. le général en chef de la garde civique, aux prix de 2 fl. 50, 1 fl. 50, 1 fl. 20.

2^o De beaux sabres d'uniformes.

3^o De belles épaulettes pour officiers, sous-officiers et gardes.

4^o De beaux schakos en feutre bien garnis. — Le tout à juste prix. 1

Veuve Ant. ANSIAUX, rue Vinave-d'Ile, n° 608, vient de recevoir les articles suivants : Cotons de tous genres, Madras en grande largeur, Bombazin, Schirting, et Percalé bleu pour blouses, Cuir anglais blanc, idem gris, idem mélé, Coutil blanc, idem gris pour pantalons, Gants pour hommes et pour femmes. Son magasin est constamment assorti de toute espèce de Toiles, Nappages, et tout ce qui concerne le commerce d'Aunage. 71

L'administration communale d'Ougrée procédera publiquement au bureau de la mairie, le mardi 28 juin 1831, à deux heures de relevée à l'adjudication au rabais et moyennant soumission préalable, de la construction d'une salle d'école en cette commune. Les plans, devis et cahier des charges sont à voir audit bureau de la mairie. 70

VENTE DE MEUBLES ET EFFETS.

Lundi prochain, 20 du courant, on VENDRA chez DUVIVIER, rue Velbruck, une quantité de MEUBLES et effets entre autres un comptoir pouvant servir à un café, une belle baignoire en bois, buffet, commode, bois de lits, chaises, tables, etc., etc. Argent comptant.

CHAMBRES garnies à LOUER avec écurie. S'adresser place Sainte-Barbe, n° 32.

FORTEPIANO à VENDRE à très-bon marché. S'adresser au bureau de cette feuille.

SERVICE DE LIÈGE A HASSELT, et vice versa,
DE Vve. BONHOMME et fils, DE MAESTRICHT.



Les entrepreneurs ont l'honneur d'annoncer au public que, à dater du 15 présent mois, ils ont établi un service de Malle-Poste de Hasselt à Venloo, par Maseyk et Rmonurede.

Ce service se fera par une voiture attelée de deux chevaux, et partira tous les jours de Hasselt à 9 heures du matin pour arriver à 2 1/2 heures à Maseyk, 5 heures à Ruremonde, et à 7 1/2 heures du soir à Venloo.

S'adresser chez G. VINCQUEROY, directeur, rue Souverain-Pont, à Liège. 50



Le soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les voyageurs, qu'il vient d'obtenir un service de messageries de St.-TROND à LIÈGE, qui aura lieu tous les lundis et jeudis de chaque semaine, et partira de St.-Trond à six heures du matin, et de Liège, à l'Hôtel du Grand Cerf, rue du Dragon d'Or, à cinq heures de relevée.

Martin DIGNEFF, de St.-Trond. 56

AU MAGASIN, PLACE-VERTE, N° 708,

Assortiment de dix mille paires de bas, bonnets et chaussettes, pour femmes, hommes et enfants, tricotés et au métiers tissé en 4 et 5 fils, à jour et uni, en blanc, écru et de couleurs, depuis 35 cents jusqu'aux plus beaux. (Cet article a subi un rabais de vingt-cinq pour cent.) Un choix de trois mille foulards des Indes et autres, idem cravattes de soie noire et de fantaisie, idem fichus et schals d'été, cent pièces madras pour robes, à 40 cents l'aune, cotonnettes, mouchoir de poche, toiles, le plus beau linge de table damassé, etc. joint au plus grand choix les plus bas prix de fabrique. 861

ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES

Vente publique.

Lundi vingt juin à deux heures de relevée, le receveur soussigné, VENDRA publiquement à l'Entrepôt établi à l'ancienne église St.-Thomas à Liège, environ 16000 livres sel en sacs, saisi à charge du sieur Jean Remy de Louvain.

Le délégué du receveur, SCHENDELER. 300

() La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que, le jeudi 21 juillet 1831, à trois heures de relevée, elle mettra en ADJUDICATION publique au rabais, à la salle de ses séances, la FOURNITURE de CENT CORDES ou aunes cubes de BOIS DE CHÊNE pelé, dit : BOIS CALIN, pour le service de la boulangerie générale des hospices.

Le cahier des charges est à voir tous les jours, de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission.

Les enfants de feus les sieurs Jean Otten et Jean Zingen, à l'effet de faciliter leur partage, ont l'honneur d'informer le public, qu'ils VENDRAIENT à main ferme leur BIEN nommé OVERSTHEYENDAL, situé dans les communes de TEUVEN et HOMBURG, consistant en bâtiments, terres labourables et gazons de bonne qualité; le tout en une seule pièce, mesurant en superficie vingt-quatre bonniers métriques. S'adresser, pour les conditions et la carte figurative, au notaire ERNST, à AUBEL. 60

Jeudi, 30 juin 1831, à dix heures du matin, par devant M. le juge de paix BOUHY, en son bureau, rue St.-Jean-en-Isle, à Liège, il sera procédé par le notaire DELEXHY, à la VENTE aux enchères d'une MAISON, étable, forge, jardin et prairie, contenant 87 perches 18 aunes, située dans la commune de SOUMAGNE-LE-MOINE, en lieu dit ruelle des Morts, et tenue à loyer par Mathieu Bolland.

S'adresser à M. le juge de paix ou audit notaire, pour voir les conditions.

Le premier juillet prochain 1831, à midi, en la demeure et par le ministère du notaire ERNST, à AUBEL, la V^e Hubert Laurent, à ce autorisée, fera VENDRE aux enchères, son bien situé à la Birven, près de la Chapelle de la Clouse, commune d'Aubel, consistant en solides bâtiments et gazons de première classe, d'une contenance superficielle de sept bonniers. 61

A LOUER, derrière le Palais, n° 50, un beau QUARTIER au second tout-à-fait indépendant, composé de cinq pièces entièrement restaurées, avec une belle cuisine, cave et grenier.

() En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, il sera VENDU aux enchères, à la requête de Lambert Peclers et autres co-propriétaires indivis, devant M. le juge de paix du quartier du Nord de cette ville de Liège, le mercredi 29 juin 1831, à 10 heures du matin, en son bureau, rue Neuvice, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis, de ce qui suit :

1^{er} Lot. Une MAISON avec cour, circonscrites et dépendances, sise à Liège, faubourg St.-Léonard, n° 82.

2^e Lot. Une PIÈCE DE TERRE, contenant trois perches 27 aunes, située en Foxhalle, commune de Herstal.

3^e Lot. Une RENTE de 5 florins 60 cents, due par M. Frédéric Braconnier.

Les titres sont déposés chez ledit notaire où on peut prendre connaissance du cahier des charges, ainsi qu'au bureau de la justice de paix.

Un ÉLÈVE en PHARMACIE peut se présenter rue Souverain-Pont, n° 74. 243

BELLES PROPRIÉTÉS A VENDRE.

Le lundi 20 juin, à 3 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liège, à la vente aux enchères des BIENS, divisés en 2 lots, situés à Sclessin, près Liège, et dont le détail suit :

1^{er} Lot. — Le 1^{er} lot se compose d'une maison de campagne avec pelouse, jardin d'agrément, maison du fermier, potagers, terre, un grand pré, une pièce de vigne, le tout mesurant en superficie trois bonniers cinquante-cinq perches et cinquante-neuf aunes carrées.

2^e Lot. — Le 2^e lot est formé de la maison connue sous le nom du petit bourgogne, avec potagers, terres, plusieurs pièces de verger houblonnière, deux pièces de vignes et bois taillis; le tout contenant cinq bonniers neuf perches et cinquante-sept aunes carrées.

S'adresser pour renseignements audit notaire, dépositaire des titres. 260

A LOUER, pour la St.-Jean prochain, une jolie MAISON avec jardin, située rue du Verd-Bois, n° 328. 83

A LOUER de suite ou pour la St.-Jean, un bel APARTEMENT, situé Fond St.-Servais, n° 147 bis. S'y adresser.

A VENDRE à RENDRE ou LOUER, une MAISON propre au commerce, avec un petit jardin, une très belle vue située à l'entrée du faubourg St. Laurent, n° 1114. 295

A LOUER de suite une belle MAISON bâtie à la moderne avec cour et jardin, rue St.-Gilles, n° 326. S'adresser au pont d'Avroy, chez DALLEMAGNE, loueur de voiture, n° 2. 46

() Jeudi 23 de ce mois, à deux heures de relevée, le légataire des MEUBLES et EFFETS de Mlle. de Seraing, les fera VENDRE à l'encan, au quartier où elle est décédée, ancien couvent de Ste.-Claire, à Liège, PAQUE, notaire.

A VENDRE ou à LOUER une bonne MAISON bourgeoise avec jardin, sise vis-à-vis de la nouvelle rue de la Cathédrale, n° 75.

A LOUER une belle et grande MAISON, avec remise, écurie, cour et jardin, située rue Fond-Saint-Servais S'adresser place St.-Pierre, ou rue Agimont, n° 117. 423

() A VENDRE de gré-à-gré un bon MOULIN avec 10 à 12 bonniers métriques de jardin, terre et prairies y annexés, situés au canton de Havelange. S'adresser à M^e LIBENS, notaire à Liège.

A LOUER de suite un beau et grand QUARTIER, avec la jouissance d'un jardin, situé place Verte, n° 42, chez M. PASQUET, s'y adresser tous les jours dans la matinée. 584

MAISON de CAMPAGNE avec beau jardin, sise rue de Hous, au bout de quai d'Avroy, à LOUER présentement. S'adresser à M. N. GUERETTE, rue Féronstrée, n° 579. 44

A LOUER une MAISON près le gouvernement, composée de 4 pièces au rez de chaussée, 4 au premier, grand grenier, caves, etc., et un petit jardin. S'adresser rue Agimont, n° 117.

Au Comptoir d'adresse, rue de Saint-Pierre, n° 550, à Maestricht, chez madame la veuve HANSEN sont à recevoir pour le mois d'octobre prochain, des Gouvernantes, Filles de boutique, Garçons d'apothicaire, Servantes, valets et autres Ouvriers en tout genre. Les lettres doivent être franco. 44

A LOUER pour le 24 juin prochain, une belle MAISON réunissant toutes les commodités désirables, située rue Souverain-Pont, n° 584. S'y adresser. 760

A VENDRE un COUPE moderne presque neuf S'adresser rue Chaussée des Prés, n° 365, Outre-Meuse.

A LOUER dès-à-présent une belle et grande MAISON, bâtie à neuf, propre au commerce, située rue Chaussée des Prés, Outre-Meuse. S'adresser n° 365, même rue. 865

VENTE D'HERBES.

Jeudi 23 juin 1831, à une heure de relevée, chez les enfants Hermans, rue Pichelpoel à Tongres, il sera procédé à la VENTE publique, aux enchères par portions et à crédit d'environ quarante bonniers de pré, situés en plusieurs pièces près de Tongres. S'adresser au notaire VANDENBOSCH, à Tongres, pour tous renseignements. 92

A VENDRE plusieurs milles livres de HOUBLON, très bien emballées. S'adresser chez M. J. Bérard agent de change, Mont St.-Martin, n° 658. 493

() VENTE d'une belle COLLECTION de LIVRES qui aura lieu mardi et jeudi, 5 et 7 juillet 1831, chez DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, chez qui on pourra se procurer le catalogue au prix de 5 cents, de même que chez L. DUVIVIER, rue sur Meuse, n° 380. Il se trouve dans cette collection de belles éditions de Paris parfaitement reliées, telles que les œuvres de Rollin, de Staël, Diderot, Jouy, Raynal, Voltaire, Bernardin St.-Pierre, etc., etc.

A LOUER pour occuper de suite une MAISON rebâtie à neuf, avec un petit jardin, située place Ste.-Clair, n° 133. S'adresser place du Marché, n° 904. 69

Vente par licitation d'une FERME, située à Paive.

Le jeudi 14 juillet 1831, aux 2 heures de relevée, il sera procédé en la demeure de la dame veuve Delruelle, à Ro-cour, près du pont à bascule de Ste-Walburge, pardevant M. le juge de paix du canton de Glons, et par le ministère de M^e HALBART, notaire à la résidence de Fexhe Slins, commis à cet effet, par jugement du tribunal civil séant à Liège, en date du 15 février dernier, à la VENTE publique aux enchères et à l'extinction des feux, d'une FERME, sise tuée en la commune de Paive, audit canton de Glons; avec environ 38 bonniers métriques 83 perches (46 bonniers 16 verges grandes 19 1/2 petite mesure locale) de jardin, prairies et terres labourables dépendant de son exploitation.

Ces immeubles ont été affermés au sieur Nicolas Haremme et à ses sœurs pour le terme de 9 années, qui expirera le 15 mars 1834: ils seront exposés en vente d'abord en détail, en 42 lots, et ensuite en masse.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, soit au bureau de M. le juge de paix susdit, ou audit M^e HALBART, notaire, dépositaire des titres de propriété. 4

Mardi 21 juin 1831, deux heures de relevée, il sera procédé, pardevant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau chez M. Georges, greffier, place du Péron au dit Herve, par le ministère de M^e OPHOVEN, notaire, à la VENTE aux enchères des BIENS ci-après, appartenant aux enfants Toussaint Lebot et Marie Anne Habay, de Battice, savoir :

1^{er} Lot. — Une maison, étables, dépendances et une prairie y annexée, le tout contigu, contenant 65 perches, situé à Houlteau, commune de Battice, joignant aux chemins, à Antoine Talmas, et à Pierre Thimister.

2^e Une prairie, vis-à-vis les immeubles ci-dessus, contenant environ 87 perches, située au même lieu, joignant à des chemins et à Gerardy-Delhoek.

3^e Lot. — Une maison avec écurie contigue, située au village de Chainieux, même commune de Battice, joignant au chemin et à Léonard Garson.

4^e Lot. — Un capital de 280 florins des Pays-Bas, partie de plus, portant intérêt à cinq pour cent, du par Jean François Jamin.

5^e Lot. — Un autre de 135 florins 84 cents même monnaie, partie de plus, portant intérêt à quatre pour cent, dû par le Sr Laoureux, de Clermont.

S'adresser pour plus amples informations, en l'étude dudit notaire, place du Marché, à Herve. 349

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Les enfants de feu M. Henri Salmon, feront VENDRE aux enchères publiques le 19 juillet 1831, à 2 heures après-midi, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, en son étude sise place St.-Pierre à Liège.

1^{er} Leur maison paternelle très vaste et solidement bâtie, avec citerne, pompe à l'eau de pluie, jardin d'agrément, cour et porte cochère, propre au commerce, située à Liège, faubourg Ste.-Marguerite, n° 245, elle se compose de deux salons, cabinet et cuisine au rez de chaussée, de 5 pièces au 1^{er} étage, de 4 grands greniers et deux belles caves, d'un beau magasin dans la cour, avec citerne et pompe à l'huile, écuries, fournil et deux greniers très vastes.

2^e Un magasin, à portée du 1^{er} lot, situé dans la Basse Chaussée, commune d'Ans, n° 624.

3^e Une maison en très bon état, située audit faubourg Ste. Marguerite, n° 220, avec cour, cave, etc.

4^e Une autre maison aussi en bon état, sise au même lieu, n° 216, avec cour, cave, etc.

Il sera accordé aux adjudicataires des grandes facilité pour le paiement de leur prix.

Ceux desdits immeubles qui ne seront point VENDUS le 19 juillet seront exposés en location à l'enchère le même jour à 5 heures, par devant le notaire susdit.

S'adresser pour connaître les conditions de la VENTE ou de la location à M^e FRÉSON, avoué à la cour supérieure de justice de Liège, rue St.-Séverin, n° 726 ou audit M^e BERTRAND, notaire.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 15 juin. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 88 fr. 20 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 59 fr. 30 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 68 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 65 1/4 — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c.

Bourse d'Anvers du 17 juin. — Changes. — L'Amsterdam reste offert. Le Paris n'est pas abondant, mais peu recherché. — Le Londres s'est soutenu. — Toujours peu d'affaires sur l'Allemagne.

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3/8 à 1/2	N 0 0/0	00 0/0 p.
Londres.	39/8 et	A 39/5	A
Paris.	pair	P 3/8 p	A
Francfort.	36 1/16	N 00 0/0	
Hambourg.	35 1/16	P 00 00/00	00 0/0

Escompte 0 0/0

Effets publics. — Métalliques. 83 1/8 et A. — Lots 355 P. — Napolitains, 65 1/2 0/0 A. — Guebard 65 66 P. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 51 1/2 52 1/4 A. — Idem Amsterdam, 41 42 3/4 et P. — Anglo Danois, 62 1/2 00 P. — Lots de Pologne 80 0/0 N. — Angl. Brésiliens, 00 0/0 O.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.